Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260320-DCM_20032026_03-DE

Bordereau de signature

DCM_20032026_03_2

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	24/03/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	24/03/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	24/03/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260320-DCM_20032026_03-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Le vendredi 20 mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Katell BEUCHER, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Sébastien CHANCEREL, Franck CHARON, Ewen CORNU, Jean-Marc DESHOMMES, Julien FESSART, Catherine GUIBERT, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Christophe LAINÉ, Jacky LECHÂBLE, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Patrice MELOT, Michel MERCIER, Daniel PRODHOMME, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M. Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Sylvie FILATRE (pouvoir à Catherine GUIBERT), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Céline LÉPINE (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN

2026-20/03-03 Election des adjoints

Selon les dispositions de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal a déterminé un délai de deux minutes pour le dépôt auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, la maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint présentée par Madame Sylviane GUILLOT a été déposée.

La liste conduite par Madame Sylviane GUILLOT est composée des candidats suivants :

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260320-DCM_20032026_03-DE

- Madame Sylviane GUILLOT
- Monsieur Sébastien CHANCEREL
- Madame Katell BEUCHER
- Monsieur Daniel PRODHOMME
- Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN
- Monsieur Jean-Marc DESHOMMES
- Madame Sunita LE ROUX
- Monsieur Michel MERCIER

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné en début de séance.

Résultats du premier tour de scrutin :

- ✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ✓ Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code électoral) : 0
- ✓ Nombre de suffrages blancs (article L 65 du Code électoral) : 1
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 25
- ✓ Majorité absolue : 13

Ont été proclamés adjoints immédiatement installés, après avoir obtenu 25 suffrages (Vingt-cinq) les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Sylviane GUILLOT dans l'ordre suivant :

- **Premier adjoint : Madame Sylviane GUILLOT**
- **Deuxième adjoint : Monsieur Sébastien CHANCEREL**
- **Troisième adjoint : Madame Katell BEUCHER**
- **Quatrième adjoint : Monsieur Daniel PRODHOMME**
- **Cinquième adjoint : Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN**
- **Sixième adjoint : Monsieur Jean-Marc DESHOMMES**
- **Septième adjoint : Madame Sunita LE ROUX**
- **Huitième adjoint : Monsieur Michel MERCIER**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Géraldine HARNOIS-MARTIN